

## SEANCE DU 2 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un  
Le 2 mars à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame DUBRAUD Elisabeth, Maire.

Etaient présents : Messieurs LEVÊQUE Richard, LORSUNG Pascal, MOUTARD Michel, MARCHETTI Cyril;  
HUGEROT Florent, BEAUFORT Constant, BILLON Edouard, LECLERC Jean-Paul, Mme MOYAT-JAURY Annie

Absent excusé : Mr MASURE Bertrand

Monsieur BILLON Edouard a été élu secrétaire de séance.  
Le compte rendu de la réunion précédente est lu et approuvé à l'unanimité.

### **Même Séance**

#### **COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR & COMPTE ADMINISTRATIF 2020 & AFFECTATION DU RESULTAT**

Le Conseil Municipal, après en avoir eu la présentation, sous la présidence de M.MOUTARD Michel, 1<sup>er</sup> Adjoint, vote le compte administratif 2020 et le compte de gestion du receveur s'établissant comme suit :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses	- 215 042,49 €
Recettes	+ 305 779, 05 €
Excédent de l'exercice	+ 90 736,56 €
Excédent reporté fin 2019	+ 307 086,52 €
	-----
<b>Excédent fin 2020</b>	<b>+ 397 823, 08 €</b>

#### **SECTION D' INVESTISSEMENT**

Dépenses	- 365 830,51 €
Recettes	+ 129 310,18 €
Déficit de l'exercice	- 236 520, 33 €
Excédent reporté fin 2020	+ 375 109,52 €
	-----
<b>Excédent fin 2020</b>	<b>138 589,19 €</b>

Pour mémoire, Excédent de fonctionnement 2020	+ 397 823,08 €
Excédent d'investissement 2020	+ 138 589,19 €
Excédent Global fin 2020	+ 536 412,27 €

Décide d'affecter les résultats comme suit :

Excédent de fonctionnement 002 soit :	+ 397 823,08 €
Excédent d'investissement	+ 138 589,19 €

Le compte administratif est approuvé par 8 voix pour et 2 abstentions

### **Même Séance**

#### **SUBVENTIONS 2021**

Le Conseil Municipal reconduit par 10 voix pour et une abstention les subventions énumérées ci-dessous :

**B1.7 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET  
(article L. 2311-7 du CGCT)**

Article	Subventions	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
6574	SUBVENTION 2021 A D M R				35,00
6574	SUBVENTION 2021		A S P B		35,00
6574	SUBVENTION 2021		ASSOC MYOPATHES DE FRANCE		25,00
6574	SUBVENTION 2021		ASSOC SCLEROSE EN PLAQUES		50,00
6574	SUBVENTION 2021		ASSOCIATION CLUB DES COMPETENTS		600,00
6574	SUBVENTION 2021		ASSOCIATION DEPARTEMENTAL PEP 10		50,00
6574	SUBVENTION 2021		ASSOCIATION FRANCE ALZHEIMER		50,00
6574	SUBVENTION 2021		ASSOCIATIONS QUAI DES ARTS		200,00
6574	SUBVENTION 2021		COMITE DEPAR LIGUIE CANCER		100,00
6574	SUBVENTION 2021		COMITE DES LOISIRS CHEZ MR DANDGIN C		250,00
6574	SUBVENTION 2021		DU COEUR AU TRAVAIL		35,00
6574	SUBVENTION 2021		INSTITUT PASTEUR		50,00
6574	SUBVENTION 2021		JOURNEE NATIONALES AVEUGLE CFPSAA		25,00
6574	SUBVENTION 2021		NATURE DECOUVERTE MEMOIRE		75,00
6574	SUBVENTION 2021		RESTAURANT DU COEUR		50,00
6574	SUBVENTION 2021		SACV		100,00
6574	SUBVENTION 2021		SIDACTION		50,00
6574	SUBVENTION 2021		SOCIETE DE CHASSE POLISY		250,00
6574	SUBVENTION 2021		SOS AMITIES		50,00
6574	SUBVENTION 2021		VME HOSPITALIER DE L'AUBE		50,00

2130€

**Même Séance**

**QUESTIONS DIVERSES**

Mr Edouard BILLON rappelle que le concassé utilisé par la commune est entreposé chez Mr Claude BILLON. Il demande au Conseil Municipal s'il n'y a pas d'objection à ce que cela continue.

Le Conseil Municipal répond favorablement.

Madame Annie Moyat-Jaury a sollicité les Enseignes SCATTOLINI pour la rénovation du poteau de signalisation ainsi que de ses lames commerciales, du tableau de présentation de Polisy près du bouchon d'entrée de village, côté chemin du Roulis.

Elle présente un projet dont le coût s'élèverait, pour la Commune, aux environs de 500 € H.T.

Le Conseil Municipal est dans l'attente du devis correspondant.

Elle demande également si une convention avec M. Réol Beaufort concernant l'éclairage dudit bouchon a été rédigée.

Madame Le Maire lui répond que non et que devant rencontrer prochainement le notaire, elle lui demandera quant à sa rédaction pour établir un document en bonne et due forme.

Monsieur Jean-Paul LECLERC fait remarquer que la borne à incendie située près de la salle socio-culturelle est toujours à terre. Madame le Maire lui répond qu'elle doit se rapprocher du SDDEA pour le suivi de ces travaux, cette borne devant être enlevée pour un système plus discret.

La séance a été levée à 22h15